

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

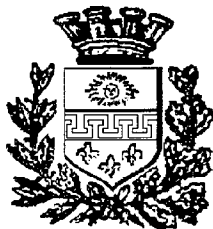
**VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE**

**ARRONDISSEMENT DE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**NOGENT-SUR-SEINE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**8 avril 2026**  
**2026-065**

Date de la convocation  
02.04.2026

Date de publication  
02.04.2026

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

Certifié exécutoire  
Nogent-sur-Seine,  
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA VILLE AU SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE (SDEA)**

*Compte tenu du renouvellement intégral du Conseil municipal du 15 mars 2026,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment,*

*L'article L.2121-33 : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes [...] »,*

*L'article L. 5711-7 : « Pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres »,*

Le Conseil municipal doit désigner au scrutin uninominal et à bulletins secrets trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune de Nogent-sur-Seine.

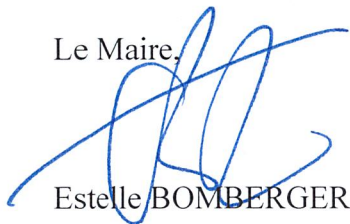
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, désigne au scrutin uninominal à bulletins secrets :

- les délégués titulaires suivants au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (S.D.E.A.) :
  1. Monsieur Alain BARAYON
  2. Monsieur Pierre MATHY
  3. Madame Emmanuelle STEIB
- les délégués suppléants suivants au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (S.D.E.A.) :
  1. Monsieur Pierre GUILBERT
  2. Madame Pascale CORTEEL
  3. Monsieur Dominique NOBLET

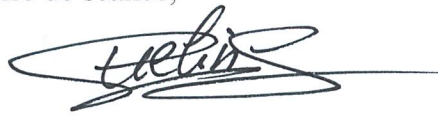
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,



Marie-Claude GUELIN